

Décor architectural, option Arts du verre et du cristal

RNCP5291 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Sigle	DMA — Diplôme des métiers d'art
Code(s) NSF	224
Formacode(s)	45015, 45567
Code(s) ROME	B1602
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	01/01/2025

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE · SIRET : 11004401300040

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE · SIRET : 11004301500012

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire du diplôme des métiers d'art Décor architectural, option Arts du verre et du cristal, est un agent de maîtrise dont la fonction exige des connaissances artistiques, techniques et générales étendues.

Spécialiste de la création dans le domaine du verre et du cristal, ses activités consistent à :

- conduire et/ou participer à l'élaboration de projets ;
- préparer et accompagner les processus de réalisation ;
- réaliser ou participer à la réalisation de tout ou partie des projets ;
- communiquer et conseiller à toutes les étapes de la réalisation ;
- assurer la gestion économique des ressources et des réalisations.

À ce titre, il exerce, seul ou en équipe pluridisciplinaire, des fonctions :

- de création artistique et conduite de projet : il analyse et exploite des idées thématiques, des tendances artistiques et stylistiques ; il interprète et met en oeuvre une recherche en partant d'indications et/ou de consignes ; il définit et réalise tous les actes du projet, établit le cahier des charges avec ses variantes ;
- de préparation de la mise en oeuvre : il évalue et propose des méthodes ; il sélectionne les moyens humains et techniques et les procédés de mise en oeuvre ; il veille à l'approvisionnement et au bon fonctionnement des postes ;
- de réalisation et de suivi de la fabrication : il fabrique ou participe à la fabrication des éléments ; il assemble ou supervise l'assemblage des éléments fabriqués ; il contrôle la conformité et apprécie la qualité artistique de la réalisation ;
- de communication, conseil et expertise : il s'informe et informe l'ensemble des intervenants à toutes les étapes du projet ; il promeut et anime ; il conseille et fait valoir l'expertise artistique et technique ;
- de gestion des ressources humaines et techniques : il organise et gère ; il recherche et propose de nouveaux outils de production adaptés ou innovants ; il veille au respect des règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement ;
- de gestion économique des projets : il applique les outils de gestion à l'évaluation des produits et aux coûts de production ; il applique les outils d'analyse à la gestion des flux et des stocks (machines, matériels et matières premières).

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le titulaire du diplôme des métiers d'art Décor architectural, option Arts du verre et du cristal, est un agent de maîtrise dont la fonction exige des connaissances artistiques, techniques et générales étendues.

Spécialiste de la création dans le domaine du verre et du cristal, ses activités consistent à :

- conduire et/ou participer à l'élaboration de projets ;
- préparer et accompagner les processus de réalisation ;
- réaliser ou participer à la réalisation de tout ou partie des projets ;
- communiquer et conseiller à toutes les étapes de la réalisation ;
- assurer la gestion économique des ressources et des réalisations.

À ce titre, il exerce, seul ou en équipe pluridisciplinaire, des fonctions :

- de création artistique et conduite de projet : il analyse et exploite des idées thématiques, des tendances artistiques et stylistiques ; il interprète et met en oeuvre une recherche en partant d'indications et/ou de consignes ; il définit et réalise tous les actes du projet, établit le cahier des charges avec ses variantes ;
- de préparation de la mise en oeuvre : il évalue et propose des méthodes ; il sélectionne les moyens humains et techniques et les procédés de mise en oeuvre ; il veille à l'approvisionnement et au bon fonctionnement des postes ;
- de réalisation et de suivi de la fabrication : il fabrique ou participe à la fabrication des éléments ; il assemble ou supervise l'assemblage des éléments fabriqués ; il contrôle la conformité et apprécie la qualité artistique de la réalisation ;
- de communication, conseil et expertise : il s'informe et informe l'ensemble des intervenants à toutes les étapes du projet ; il promeut et anime ; il conseille et fait valoir l'expertise artistique et technique ;
- de gestion des ressources humaines et techniques : il organise et gère ; il recherche et propose de nouveaux outils de production adaptés ou innovants ; il veille au respect des règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement ;
- de gestion économique des projets : il applique les outils de gestion à l'évaluation des produits et aux coûts de production ; il applique les outils d'analyse à la gestion des flux et des stocks (machines, matériels et matières premières).

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Types de structures professionnelles : - Grands groupes

- PME, TPE
- Atelier indépendant

Secteurs d'activité : architecture et bâtiment, ameublement et décoration, agencement, luminaire, flaconnage, arts de la table, équipement ménager, accessoires de mode, bijouterie, signalisation et signalétique -

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Emplois concernés : - Agent de maîtrise spécialisé

- Responsable d'études artistiques
- Artisan créateur indépendant

Dans le cadre de son parcours professionnel, le titulaire du DMA Décor architectural option Arts du verre et du cristal, sera amené à exercer des responsabilités d'encadrement et de direction de projet. Les compétences acquises pourront le cas échéant lui permettre d'accéder à des fonctions et responsabilités de niveau supérieur.

Dans le cas d'une poursuite d'études, il pourra s'orienter vers la préparation, au niveau II, d'un Diplôme supérieur d'arts appliqués (DSAA) ou de formations universitaires.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024) Modérée (3/5)

Facteurs principaux	Inadéquation géographique, Manque de main-d'œuvre disponible, Non-durabilité de l'emploi
Salaire médian (mensuel)	1 667 €
Familles professionnelles (FAP)	E1X30 — Ouvriers de l'industrie verrière, céramique et matériaux de construction · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	983
Jugés difficiles à recruter	30 %
Emplois saisonniers	17 %
Familles professionnelles (FAP)	E1X30 — Ouvriers de l'industrie verrière, céramique et matériaux de construction

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Le jury, présidé par un inspecteur, est composé à parité : - d'enseignants appartenant à l'enseignement public,

- de membres de la profession (employeurs et salariés en nombre égal).

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

idem

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	13 376 €
Selon la branche	8 223 € – 14 031 €
Prise en charge	Branches concernées
13 376 €	Valeur par défaut · 211 branches
14 031 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat
8 223 €	CPNE de la branche des professions regroupées du cristal, du verre et du vitrail

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	01/01/2025
Date de dernière délivrance possible	01/01/2025

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/5291/>